

## Compte rendu de séance

Séance du 27 Juin 2019

L' an 2019 et le 27 Juin à 18 heures 30 minutes , le Conseil communautaire , régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle de réunion de Poher communauté sous la présidence de

TROADEC Christian PRESIDENT

**Présents** : M. TROADEC Christian, PRESIDENT, Mmes : BERNARD Danie, BOULANGER Catherine, KERFERS Jocelyne, LE BIHAN Marie-Hélène, LE MAT Sylvie, MAZEAS Jacqueline, MOISAN Viviane, QUILTU Catherine, MM : ANTOINE Jean-Marc, BERTHOU Xavier, CAILLAREC Daniel, COGEN Dominique, COTTEN Daniel, GOUBIL Didier, GUILLEMOT Matthieu, LE BIHAN Erwan, LE FER Etienne, LE GUELAFF José, LE LOUARN Eric, LESCOAT Honoré, NEDELLEC Philippe, QUILTU Jacques

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GUILLEMOT Héléne à Mme QUILTU Catherine, KERDRAON Anne-Marie à M. TROADEC Christian, LE GUEN Annie à M. QUILTU Jacques, LUCAS Valérie à Mme MOISAN Viviane, MM : BELLEGUIC Pierrot à M. NEDELLEC Philippe, BERNARD Jo à Mme MAZEAS Jacqueline, CADIOU Alain à M. ANTOINE Jean-Marc, FAUCHEUX Olivier à M. COTTEN Daniel, LE CAM Alain à M. GOUBIL Didier, PINSEC Joël à M. BERTHOU Xavier

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil communautaire : 33
- Présents : 23

**Date de la convocation** : 21/06/2019

**Date d'affichage** :

### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en PREFECTURE DE QUIMPER  
le : 02/07/2019

et publication ou notification

du : 11/07/2019

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BERNARD Danie

### **Objet(s) des délibérations**

## SOMMAIRE

Approbation du PV du conseil communautaire du 14 mars 2019  
Vote des comptes de gestion 2018 - 2019-029  
Vote des comptes administratifs 2018 - 2019-030  
Affectation des résultats 2018 - 2019-031  
Décision modificative n°1 du budget principal 2019 - 2019-032  
Décision modificative n°1 du budget de collecte des déchets ménagers et assimilés 2019 - 2019-033  
Décision modificative n°1 du budget transport 2019 - 2019-034  
Décision modificative n°1 du budget Service Public d'Assainissement Non Collectif - SPANC - 2019-035  
Décision modificative n°2 du budget Transport 2019 - 2019-036  
Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) - Répartition du prélèvement entre l'EPCI et les communes membres au titre de l'année 2019 - 2019-037  
Maison de services au public - Approbation d'une convention de mise à disposition de surfaces de bureaux à la ville de Carhaix pour la période du 1er octobre 2019 au 31 mars 2020 - 2019-038  
Fonds de concours- Projet Moulin Meur - Commune de Plounévezel - 2019-039  
Fond de concours - installation de panneaux photovoltaïques - commune de Motreff - 2019-040  
Destination Touristique Cœur de Bretagne - Kalon Breizh - approbation de la stratégie intégrée de développement touristique, du plan d'actions 2019 - Contribution financière 2019 Poher communauté - 2019-041

Projet de maison de santé pluridisciplinaire multisite : Lancement d'un projet de construction en centre-ville à Carhaix - demande de subventions - 2019-042  
 Projet de maison de santé pluridisciplinaire multisite : Acquisition d'un immeuble situé à Poullaouen - Attribution d'un mandat de location immobilière au cabinet Le Danvic - Fixation du loyer des - 2019-043  
 Zone du Vieux Tronc - Approbation d'une convention de reversement de la fiscalité entreprise Poher communauté - Monts d'Arrée communauté - 2019-044  
 Projet de réseau de chaleur - étude de faisabilité - Demande de subventions - 2019-045  
 Opération de sensibilisation au tri sélectif dans le cadre du festival des Vieilles Charrues : attribution d'une subvention 2019 - 2019-046  
 Programme local de l'habitat (PLH). Répartition de la production de logement social sur le territoire communautaire - 2019-047  
 Commission d'appel d'offre (CAO) - modification - information - 2019-048  
 Mise à disposition de personnel communal de la ville de Carhaix au profit de Poher Communauté - renouvellement - Chargé de communication - 2019-049  
 Rapport d'activité du Service Public d'Assainissement Non Collectif 2018 (SPANC 2018) - 2019-050  
 Rapport d'activité du service de collecte des déchets ménagers et assimilés 2018 - 2019-051  
 Rapport d'activités 2018 de Poher communauté - 2019-052  
 MOTION CONTRE LA REORGANISATION DES SERVICES DES FINANCES PUBLIQUES - 2019-053

## 1. Vote des comptes de gestion 2018

réf : 2019-029

Rapporteur Daniel COTTEN

Technicien référent : Anna BOUVIER

**Les comptes de gestion du trésorier pour l'année 2018 mettent en évidence des résultats conformes au comptes administratifs.**

### Budget général intégrant le budget voirie

#### Section de fonctionnement :

Dépenses budget principal : 9 506 198, 74 €  
 Dépenses budget voirie : 32 350, 25 €  
**Montant total Dépenses : 9 538 548, 99 €**

Recettes budget principal : 10 891 343, 16 €  
 Recettes budget voirie : 22 668, 29 €  
**Montant total Recettes : 10 914 011, 45 €**

**Soit un excédent de 1 375 462, 46 €**

#### Section d'investissement :

Dépenses budget principal : 6 030 856, 90 €  
 Dépenses budget voirie : 0, 00 €  
**Montant total Dépenses : 6 030 856, 90 €**

Recettes budget principal : 5 168 260, 54 €  
 Recettes budget voirie : 363 065, 33 €  
**Montant total Recettes : 5 531 325, 87 €**

**Soit un solde négatif de - 499 531, 03 €**

### **Budget collecte des ordures ménagères**

#### Section de fonctionnement :

Dépenses : 2 106 874, 94 €  
 Recettes : 2 067 095, 74 €  
**Soit un déficit de - 39 779, 20 €**

#### Section d'investissement :

Dépenses : 81 697, 38 €  
 Recettes : 732 481, 13 €  
**Soit un solde positif de 650 783, 75 €**

### **Budget transport**

#### Section de fonctionnement :

Dépenses : 792 482, 17 €  
 Recettes : 845 709, 03 €  
**Soit un excédent de 53 226, 86 €**

#### Section d'investissement :

Dépenses : 263 622, 12 €  
 Recettes : 73 586, 84 €  
**Soit un solde négatif de -190 035, 28 €**

### **Budget Z.A. KERHERVE EST**

#### Section de fonctionnement :

Dépenses : 22 133, 50 €  
 Recettes : 22 133, 50 €

#### Section d'investissement :

Dépenses : 1 010 834, 32 €  
 Recettes : 1 010 834, 32 €

### **Budget Z.A. KERVOASDOUE OUEST**

#### Section de fonctionnement :

Dépenses : 47 447, 95 €  
 Recettes : 47 447, 95 €

#### Section d'investissement :

Dépenses : 848 102, 27 €  
 Recettes : 848 102, 27 €

### **Budget Z.A. METAIRIE NEUVE**

## Budget SPANC

### Section de fonctionnement :

Dépenses :	76 521, 34 €
Recettes :	51 271, 10 €
<b>Soit un déficit de</b>	<b>- 25 250, 24 €</b>

### Section d'investissement :

Dépenses :	2 007, 72 €
Recettes :	10 486, 26 €
<b>Soit un solde positif de</b>	<b>8 478, 54 €</b>

### Section de fonctionnement :

Dépenses :	14 553, 20 €
Recettes :	14 553, 20 €

### Section d'investissement :

Dépenses :	63 468, 30 €
Recettes :	63 468, 30 €

Les comptes de gestion ont été présentés en commission finances et en bureau communautaire le 13 juin 2019.

**Il est proposé au conseil communautaire de voter les comptes de gestion 2018 du trésorier.**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré adopte à la majorité avec 20 voix pour et 13 abstentions (Mathieu GUILLEMOT, Jacques QUILTU, Annie LE GUEN, Pierrot BELLEGUIC, Philippe NEDELLEC, José LE GUELAFF, Daniel CAILLAREC, Xavier BERTHOU, Danie BERNARD, Joël PINSEC, Eric LE LOUARN, Erwan LE BIHAN, Etienne LE FER) les Comptes de Gestion pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles des Comptes Administratifs pour le même exercice.**

A la majorité (pour : 20 contre : 0 abstentions : 13)

## 2. Vote des comptes administratifs 2018 – Documents annexés

*Rapporteur Daniel COTTEN*

*Technicien référent : Anna BOUVIER*

Monsieur COTTEN expose le rapport de présentation des comptes administratifs joints en annexes.

Les comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion du trésorier, ils peuvent être résumés de la manière suivante :

### **Budget général intégrant le budget voirie**

#### Section de fonctionnement :

Dépenses budget principal :	9 506 198, 74 €
Dépenses budget voirie :	32 350, 25 €
<b>Montant total Dépenses :</b>	<b>9 538 548, 99 €</b>

Recettes budget principal :	10 891 343, 16 €
Recettes budget voirie :	22 668, 29 €
<b>Montant total Recettes :</b>	<b>10 914 011, 45 €</b>

**Soit un excédent de 1 375 462, 46 €**

#### Section d'investissement :

Dépenses budget principal :	6 030 856, 90 €
Dépenses budget voirie :	0, 00 €
<b>Montant total Dépenses :</b>	<b>6 030 856, 90 €</b>

Recettes budget principal :	5 168 260, 54 €
Recettes budget voirie :	363 065, 33 €
<b>Montant total Recettes :</b>	<b>5 531 325, 87 €</b>

**Soit un solde négatif de - 499 531, 03 €**

### **Budget collecte des ordures ménagères**

#### Section de fonctionnement :

Dépenses :	2 106 874, 94 €
Recettes :	2 067 095, 74 €
<b>Soit un excédent de</b>	<b>- 39 779, 20 €</b>

#### Section d'investissement :

Dépenses :	81 697, 38 €
Recettes :	732 481, 13 €
<b>Soit un solde positif de</b>	<b>650 783, 75 €</b>

### **Budget SPANC**

#### Section de fonctionnement :

Dépenses :	76 521, 34 €
Recettes :	51 271, 10 €
<b>Soit un déficit de</b>	<b>- 25 250, 24 €</b>

#### Section d'investissement :

Dépenses :	2 007, 72 €
Recettes :	10 486, 26 €
<b>Soit un solde positif de</b>	<b>8 478, 54 €</b>

### **Budget transport**

#### Section de fonctionnement :

Dépenses :	792 482, 17 €
Recettes :	845 709, 03 €

**Soit un excédent de 53 226, 86 €**

Section d'investissement :

Dépenses : 263 622, 12 €

Recettes : 73 586, 84 €

**Soit un solde négatif de -190 035, 28 €**

**Budget Z.A. KERHERVE EST**

Section de fonctionnement :

Dépenses : 22 133, 50 €

Recettes : 22 133, 50 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 010 834, 32 €

Recettes : 1 010 834, 32 €

**Budget Z.A. KERVOASDOUE OUEST**

Section de fonctionnement :

Dépenses : 47 447, 95 €

Recettes : 47 447, 95 €

Section d'investissement :

Dépenses : 848 102, 27 €

Recettes : 848 102, 27 €

**Budget Z.A. METAIRIE NEUVE**

Section de fonctionnement :

Dépenses : 14 553, 20 €

Recettes : 14 553, 20 €

Section d'investissement :

Dépenses : 63 468, 30 €

Recettes : 63 468, 30 €

Ces comptes ont été présentés en commission finances et en bureau communautaire le 13 juin 2019.

**Après débat, le Président s'étant retiré et Madame Jacqueline Mazéas, 1ère Vice-présidente, ayant pris la présidence de l'assemblée, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, arrête à la majorité : 16 voix pour (15 abstentions : Mathieu GUILLEMOT, Jacques QUILTU, Annie LE GUEN, Pierrot BELLEGUIC, Philippe NEDELLEC, Marie-Hélène LE BIHAN, Sylvie LE MAT, José LE GUELAFF, Daniel CAILLAREC, Xavier BERTHOU, Danie BERNARD, Joël PINSEC, Eric LE LOUARN, Erwan LE BIHAN, Etienne LE FER) les comptes administratifs 2018 de Poher communauté.**

A la majorité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 15)

### 3. Affectation des résultats 2018

*Rapporteur : Daniel COTTEN*

*Technicien référent : Anna BOUVIER*

Suite aux votes des comptes administratifs 2018 du budget principal intégrant le budget voirie et des budgets annexes de collecte des ordures ménagères, du transport, du SPANC, il y a lieu d'affecter les résultats 2018. Il est proposé aux membres du conseil communautaire de décider de l'affectation des résultats de ces budgets de la manière suivante :

#### **Budget général intégrant le budget voirie**

A la clôture de l'exercice 2018, il est constaté

- un excédent de fonctionnement de 1 385 144, 42 € duquel on déduit le déficit de fonctionnement du budget voirie de - 9 681, 96 €, **soit un excédent de 1 375 462, 46 €**, qu'il est proposé d'affecter en recettes à la section d'investissement à l'article R1068,
- un solde d'investissement négatif de - 862 596, 36 € duquel on déduit le solde positif d'investissement du budget voirie de 363 065, 33 €, **soit un solde négatif de - 499 531, 03 €** qu'il est proposé d'affecter en dépenses d'investissement à la section à l'article D001.

#### **Budget collecte des ordures ménagères**

A la clôture de l'exercice 2018, il est constaté

- un déficit de fonctionnement de - **39 779, 20 €**, qu'il est proposé d'affecter en dépenses à la section de fonctionnement à l'article D002,
- un solde d'investissement positif de **650 783, 75 €**, qu'il est proposé d'affecter en recettes d'investissement à la section à l'article R001.

#### **Budget transport**

A la clôture de l'exercice 2018, il est constaté

- un excédent de fonctionnement de **53 226, 86 €**, qu'il est proposé d'affecter en recettes à la section de fonctionnement à l'article R002,
- un solde d'investissement négatif de **-190 035, 28 €** qu'il est proposé d'affecter en dépenses d'investissement à la section à l'article D001.

#### **Budget SPANC**

A la clôture de l'exercice 2018, il est constaté

- un déficit de fonctionnement de - **25 250, 24 €**, qu'il est proposé d'affecter en dépenses à la section de fonctionnement à l'article D002,
- un solde d'investissement positif de **8 478, 54 €**, qu'il est proposé d'affecter en recettes d'investissement à la section à l'article R001.

La commission Finances et le bureau communautaire ont été informés de cette proposition le 13 juin 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à la majorité : 18 voix pour (15 abstentions : Mathieu GUILLEMOT, Jacques QUILTU, Annie LE GUEN, Pierrot BELLEGUIC, Philippe NEDELLEC, Marie-Hélène LE BIHAN, Sylvie LE MAT, José LE GUELAFF, Daniel CAILLAREC, Xavier BERTHOU, Danie BERNARD, Joël PINSEC, Eric LE LOUARN, Erwan LE BIHAN, Etienne LE FER) approuvent ces affectations de résultats.

#### 4. Décision modificative n°1 du budget principal 2019

Rapporteur : Daniel COTTEN

Technicien référent : Anna BOUVIER

En section d'investissement, il était inscrit provisoirement aux comptes D001 et R1068, respectivement - 889 000 € et de 1 137 820 €. En réalité les résultats sont de - 499 531, 03 € et de 1 375 462, 46 €. Il convient alors de diminuer le compte D001 de - 389 468, 97 € et d'augmenter le compte R1068 de 237 642, 46 €.

Par ailleurs, il y a lieu d'augmenter la dotation aux amortissements de 32 000€ du fait de l'amortissement des immeubles de rapport depuis le 1<sup>er</sup> janvier et l'intégration du budget voirie.

Afin d'équilibrer le budget, il est proposé de diminuer de 659 111, 43 € le montant de l'emprunt au compte R1641.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
----------------------------------

Dépenses		
Compte	Libellé	Montant
D6811	Dotation aux amortissements	+ 32 000€
D022	Dépenses imprévues	- 32 000€
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>0, 00 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
---------------------------------

Dépenses		
Compte	Libellé	Montant
D001	Solde d'exécution négatif d'investissement de 2018	- 389 468, 97 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>- 389 468, 97 €</b>

Recettes		
R1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	+ 237 642, 46 €
R28041412	Amortissements bâtiments et installations	+ 32 000, 00 €
R1641	Emprunts en euros	- 659 111, 43 €
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>- 389 468, 97 €</b>

La commission Finances et le bureau communautaire ont été informés de cette proposition le 13 juin 2019.

Au vu des éléments budgétaires décrits ci-dessus, **et après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à la majorité : 18 voix pour (15 abstentions : Mathieu GUILLEMOT, Jacques QUILTU, Annie LE GUEN, Pierrot BELLEGUIC, Philippe NEDELLEC, Marie-Hélène LE BIHAN, Sylvie LE MAT, José LE GUELAFF, Daniel CAILLAREC, Xavier BERTHOU, Danie BERNARD, Joël PINSEC, Eric LE LOUARN, Erwan LE BIHAN, Etienne LE FER) la décision modificative n°1 du Budget principal 2019 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses.**

#### 5. Décision modificative n°1 du budget de collecte des déchets ménagers et assimilés 2019

Rapporteur : Daniel COTTEN

Technicien référent : Anna BOUVIER

Au budget 2019, il était inscrit provisoirement aux comptes R002 et R001, respectivement 22 761, 20 € et 629 000 €. En réalité les résultats sont de - **39 779, 20 €** et de **650 783, 75 €**. Il convient alors de diminuer le compte R002 de 22 761, 20 € et d'augmenter les compte D002 et R001 de 39 779, 20 € et de 21 783, 75 €.

En section de fonctionnement, il est proposé d'augmenter le compte R7478 « Dotations autres organismes » de 22 761 € et d'augmenter le compte R70841 « Remboursements des budgets annexes pour les mises à disposition de personnel » de 39 779, 20 €.

En section d'investissement, il est proposé d'augmenter le compte 2312 « Agencement et aménagements de terrains » de 21 783, 75 €.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
D002	Déficit de fonctionnement reporté de 2018	+ 39 779,20€	R70841	Remboursement budgets annexes	+39 779,20€
			R002	Excédent de fonctionnement reporté de 2018	-22 761,20€
			R7478	Dotations autres organismes	+22 761,20€
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>+39 779,20 €</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>+39 779,20 €</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
D2312	Agencement et aménagements de terrains	+21 783,75€	R001	Solde positif d'investissement reporté	+21 783,75 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>+21 783,75€</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>+21 783,75 €</b>

La commission Finances et le bureau communautaire ont été informés de cette proposition le 13 juin 2019.

Au vu des éléments budgétaires décrits ci-dessus, **et après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à la majorité, 18 voix pour (15 abstentions : Mathieu GUILLEMOT, Jacques QUILTU, Annie LE GUEN, Pierrot BELLEGUIC, Philippe NEDELLEC, Marie-Hélène LE BIHAN, Sylvie LE MAT, José LE GUELAFF, Daniel CAILLAREC, Xavier BERTHOU, Danie BERNARD, Joël PINSEC, Eric LE LOUARN, Erwan LE BIHAN, Etienne LE FER) la décision modificative n°1 du budget de collecte des déchets ménagers et assimilés 2019 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses.**

#### 6. Décision modificative n°1 du budget Transport 2019

*Rapporteur : Daniel COTTEN*

*Technicien référent : Anna BOUVIER*

En section d'investissement, il était inscrit provisoirement aux comptes D001 et R002, respectivement - 67 695, 49 € et 25 000 €. En réalité les résultats sont de **-190 035, 28 €** et de **53 226, 86 €**. Il convient alors de d'augmenter le compte D001 de 122 339, 79 € et le compte R002 de 28 226, 86 €.

Afin d'équilibrer le budget, il est proposé d'augmenter le compte 611 « Sous-traitance générale » de 28 226, 86 € et le compte 1641 « emprunt » de 122 339, 79€.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses			Recettes		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
D611	Sous-traitance générale	+ 28 226,86€	R002	Excédent de fonctionnement reporté de 2018	+ 28 226,86€
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>+ 28 226,86€</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>+ 28 226,86€</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses			Recettes		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
D001	Solde négatif d'investissement reporté	+122 339,79€	R1641	Emprunt	+122 339,79€
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>+122 339,79€</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>+122 339,79€</b>

La commission Finances et le bureau communautaire ont été informés de cette proposition le 13 juin 2019.

Au vu des éléments budgétaires décrits ci-dessus, **et après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à la majorité, 18 voix pour (15 abstentions : Mathieu GUILLEMOT, Jacques QUILTU, Annie LE GUEN, Pierrot BELLEGUIC, Philippe NEDELLEC, Marie-Hélène LE BIHAN, Sylvie LE MAT, José LE GUELAFF, Daniel CAILLAREC, Xavier BERTHOU, Danie BERNARD, Joël PINSEC, Eric LE LOUARN, Erwan LE BIHAN, Etienne LE FER) la décision modificative n°1 du budget transport 2019 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses.**

**7. Décision modificative n°1 du budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) 2019**

*Rapporteur : Daniel COTTEN*

*Technicien référent : Anna BOUVIER*

Au budget 2019, il était inscrit provisoirement aux comptes R001 et D002, respectivement 8 400 € et de -9 700 €. En réalité **les résultats sont de 8 478, 54 € et de - 25 250, 24 €**. Il convient alors d'augmenter le compte R001 de 78, 54 € et le compte D002 de 15 550, 24 €.

Afin d'équilibrer le budget, il est proposé d'augmenter le compte 748 « Autres subventions d'exploitation » de 15 550, 24 € et le compte D2181 de 78, 54€.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses			Recettes		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
D002	Déficit de fonctionnement reporté de 2018	+ 15 550,24€	R748	Autres subventions d'exploitation	+ 15 550,24€
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>+ 15 550,24€</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>+ 15 550,24€</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses			Recettes		
----------	--	--	----------	--	--



Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
D2181	Installations générales	+ 78, 54 €	R001	Solde négatif d'investissement reporté	+ 78, 54 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>+ 78, 54 €</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>+ 78, 54 €</b>

La commission Finances et le bureau communautaire ont été informés de cette proposition le 13 juin 2019.

Au vu des éléments budgétaires décrits ci-dessus, **et après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à la majorité, 18 voix pour (15 abstentions : Mathieu GUILLEMOT, Jacques QUILTU, Annie LE GUEN, Pierrot BELLEGUIC, Philippe NEDELLEC, Marie-Hélène LE BIHAN, Sylvie LE MAT, José LE GUELAFF, Daniel CAILLAREC, Xavier BERTHOU, Danie BERNARD, Joël PINSEC, Eric LE LOUARN, Erwan LE BIHAN, Etienne LE FER) la décision modificative n°1 du budget du SPANC 2019 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses.**

## 8. Décision modificative n°2 du budget transport 2019

*Rapporteur : Daniel COTTEN*

*Technicien référent : Anna BOUVIER*

Afin de régulariser la T.V.A. il est nécessaire de reprendre sur le budget 2019 une partie des titres et des mandats réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ces opérations de régularisation vont permettre de récupérer environ 45 000 € de T.V.A. payée sur les dépenses de fonctionnement depuis 2016 ainsi qu'une partie de la T.V.A. payée sur l'achat des cars en 2017 et 2018 d'un montant de 73 924€.

Ces opérations comptables nécessitent d'augmenter les crédits de fonctionnement et d'investissement des montants suivants :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		
Compte	Libellé	Montant
D6248	Frais divers	+ 762 000, 00 €
D678	Autres charges exceptionnelles	+ 2 000, 00 €
D673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+174 000, 00 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>+ 938 000, 00 €</b>

Recettes		
Compte	Libellé	Montant
R7061	Transport de voyageurs	+ 168 000, 00 €
R778	Autres produits exceptionnels	+ 6 000, 00 €
R773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	+ 764 000, 00 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>+ 938 000, 00 €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		
Compte	Libellé	Montant
D2182	Installations générales, aménagements	+ 569 000, 00 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>+ 569 000, 00 €</b>

Recettes		
Compte	Libellé	Montant
R2182	Matériel de transport	+ 569 000, 00 €
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>+ 569 000, 00 €</b>

Au vu des éléments budgétaires décrits ci-dessus, **et après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à la majorité, 18 voix pour (15 abstentions : Mathieu GUILLEMOT, Jacques QUILTU, Annie LE GUEN, Pierrot BELLEGUIC, Philippe NEDELLEC, Marie-Hélène LE BIHAN, Sylvie LE MAT, José LE GUELAFF, Daniel CAILLAREC, Xavier BERTHOU, Danie BERNARD, Joël PINSEC, Eric LE LOUARN, Erwan LE BIHAN, Etienne LE FER) la décision modificative n°2 du budget transport 2019 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses.**

## 9. Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Rapporteur : Daniel COTTEN

Technicien référent : Anna BOUVIER

Poher Communauté a reçu notification de la part de la Préfecture de fiches d'informations relatives :

- à la répartition de droit commun, au niveau de l'ensemble intercommunal du prélèvement au titre du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales,
- aux données nécessaires au calcul de la répartition de droit commun et dérogatoire.

Il existe différentes modalités de répartition possible (de droit ou dérogatoire).

### Le Prélèvement

La contribution est établie en fonction d'un indice synthétique de prélèvement composé à :

- 75% de l'écart relatif de son potentiel financier agrégé (PFiA) par habitant à 0,9 fois le PFiA moyen par habitant (PFiA par habitant de l'ensemble intercommunal : 829, 97 et PFiA/hab moyen métropole + DOM 628,99 en 2019)
- et à 25% de l'écart relatif de son revenu par habitant au revenu par habitant moyen (12 104, 59 en 2019, 11903, 70 € en 2018, 13 696,38 € en 2017 contre 11 666,30 € en 2016), et multiplié par sa population.

L'indice synthétique de prélèvement de l'ensemble intercommunal est donc de 0.305356 en 2019 contre 0.249313 en 2018, 0,198395 en 2017 et 0,152596 en 2016).

Sont contributeurs au FPIC les ensembles intercommunaux dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national (soit 628, 99 en 2019 contre 619,88 € en 2018 et 617,61 € en 2017).

Pour 2019, le prélèvement sur l'ensemble intercommunal s'élève à 627 300 € contre 509 682 € en 2018, 422 083 € en 2017 et 311 484 € en 2016.

### La répartition

La répartition de droit commun du prélèvement s'applique en l'absence d'une délibération décidant d'une répartition dérogatoire pouvant être prise dans un délai de deux mois à compter de la notification (soit du 17-06-2019).

Chaque année, le conseil communautaire peut décider de modifier (ou non) le type de répartition appliquée l'année précédente.

La répartition de droit du prélèvement s'effectue :

- entre l'EPCI et ses communes membres en fonction du coefficient d'intégration fiscale
- entre les communes membres en fonction des potentiels financiers par habitant et des populations des communes

Pour 2019, la répartition est la suivante :

	<b>Prélèvement de droit commun</b>	<b>Reversement de droit commun</b>	<b>Solde de droit commun</b>
<b>Part EPCI</b>	-269 858	181 350	- 88 508
<b>Part communes membres</b>	-357 442	240 206	-117 236
<b>TOTAL</b>	<b>-627 300</b>	<b>421 556</b>	<b>- 205 744</b>

Le conseil communautaire peut opter pour l'une des trois solutions présentées ci-dessous :

1) *Le droit commun*

Cette répartition fixée selon le dispositif légal est la suivante :

Communes	2018			2019			Ecart entre 2018 et 2019
	Prélèvement de droit commun	Reversement de droit commun	SOLDE	Prélèvement de droit commun	Reversement de droit commun	SOLDE	
MOUSTOIR	-9 753 €	12 712 €	2 959 €	-11 475 €	11 777 €	302 €	- 2 657 €
PLEVIN	-10 083 €	18 881 €	8 798 €	-11 731 €	16 205 €	4 474 €	- 4 324 €
TREFFRIN	-6 789 €	12 759 €	5 970 €	-7 947 €	11 229 €	3 282 €	- 2 688 €
TREOGAN	-1 519 €	2 088 €	569 €	-1 805 €	1 970 €	165 €	- 404 €
CARHAIX	-183 586 €	89 165 €	-94 421 €	-210 473 €	84 721,00	-125 752 €	- 31 331 €
CLEDEN-POHER	-17 228 €	20 616 €	3 388 €	-20 408 €	19 470,00	- 938 €	- 4 326 €
KERGLOFF	-12 208 €	19 058 €	6 850 €	-14 367 €	17 064,00	2 697 €	- 4 153 €
MOTREFF	-10 073 €	14 336 €	4 263 €	-11 805 €	13 174,00	1 369 €	- 2 894 €
PLOUNEVEZEL	-15 370 €	26 572 €	11 202 €	-18 405 €	24 424,00	6 019 €	- 5 183 €
POULLAOUEN	-25 758 €	21 060 €	-4 698 €	-35 877 €	25 164,00	-10 713 €	- 6 015 €
SAINT HERNIN	-11 737 €	15 218 €	3 481 €	-13 149 €	15 008,00	1 859 €	- 1 622 €
<b>TOTAL Ensemble communal</b>	<b>-258 241 €</b>	<b>252 465 €</b>	<b>-51 639 €</b>	<b>-357 442 €</b>	<b>240 206 €</b>	<b>-117 236 €</b>	<b>- 65 597 €</b>
<b>Poher communauté</b>	<b>-205 578 €</b>	<b>-170 671 €</b>	<b>-34 907 €</b>	<b>-269 858 €</b>	<b>-181 350 €</b>	<b>-88 508 €</b>	<b>- 53 601 €</b>

2) *Répartition dérogatoire à la majorité des 2/3*

Ce mode de répartition s'effectue à partir de l'enveloppe de droit commun : Poher Communauté conserve le montant notifié et les Communes membres conservent le montant global.

La règle dans le cadre de cette répartition est de ne pas s'écarter de +/- 30% du montant de droit commun notifié et pondérer 3 critères définis par la loi : revenu par habitant, potentiel fiscal par habitant et potentiel financier par habitant.

Afin de mettre en place cette répartition, elle doit être adoptée à la majorité des 2/3 de l'organe délibérant de l'EPCI dans un délai de deux mois à compter du 17 juin 2019, date d'information de la répartition par la Préfecture.

En appliquant la pondération suivante :

Revenu par habitant : 30%  
 Potentiel fiscal/hab : 53%  
 Potentiel financier/hab : 17%

La répartition suivante peut être établie (par souci de simplicité, seuls les soldes apparaissent avec les écarts du droit commun 2017) :

Communes	Prélèvement dérogatoire multi-critères	Reversement dérogatoire multi-critères	SOLDE	Différence avec solde de droit commun
MOUSTOIR	- 12 119 €	11 357 €	- 762,71 €	- 1 064,71 €
PLEVIN	- 12 499 €	15 963 €	3 464,13 €	- 1 009,87 €
TREFFRIN	- 9 227 €	10 668 €	1 441,31 €	- 1 840,69 €
TREOGAN	- 1 681 €	2 179 €	498,12 €	+ 333,12 €
CARHAIX	- 200 862 €	90 390 €	- 110 471,78 €	+ 15 280,22 €
CLEDEN-POHER	- 21 430 €	18 817 €	- 2 613,37 €	- 1 675,37 €
KERGLOFF	- 15 962 €	15 939 €	- 22,34 €	- 2 719,34 €
MOTREFF	- 12 490 €	12 743 €	253,55 €	- 1 115,45 €
PLOUNEVEZEL	- 20 350 €	23 060 €	2 709,11 €	- 3 309,89 €
POULLAOUEN	- 37 010 €	24 531 €	- 12 479,54 €	- 1 766,54 €
SAINT HERNIN	- 13 812 €	14 559 €	747,51 €	- 1 111,49 €

### 3) Répartition dérogatoire « libre »

Afin d'obtenir cette répartition, il convient d'obtenir l'unanimité du Conseil communautaire (33 voix) **OU** si majorité des 2/3 du Conseil communautaire (22 voix), l'approbation des 11 Conseils municipaux des communes dans les deux mois qui suivent la délibération de Poher Communauté.

	Prélèvement	Reversement	Solde
Part EPCI (Poher communauté)	- 627 300 €	421 556 €	- 205 744 €
Part communes membres	0 €	0 €	0 €
<b>Total</b>	<b>- 627 300 €</b>	<b>421 556 €</b>	<b>- 205 744 €</b>

La commission Finances et le bureau communautaire ont été informés de cette proposition le 13 juin 2019.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (33 voix), le conseil communautaire approuve la répartition de droit commun du FPIC 2019.**

### 10. Maison de services au public - Approbation d'une convention de mise à disposition de surfaces de bureaux à la ville de Carhaix pour la période du 1er octobre 2019 au 31 mars 2020

Rapporteur : Daniel COTTEN

Technicien référent : Anna BOUVIER

La ville de Carhaix va réaliser des travaux de réaménagement et de mise en accessibilité de sa mairie, à cet effet elle souhaite louer à Poher communauté les locaux vacants au sein de la Maison de services au public (M.S.A.P.).

Ces bureaux d'une surface de 125.11 m<sup>2</sup> situés à la M.S.A.P. seraient loués pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 31 mars 2020, avec la possibilité de prolonger la mise à disposition si les travaux n'étaient pas terminés le 31 mars.

Le montant mensuel du loyer s'élèverait à 5.38 € HT par mètre carré, 673.10 €HT.

Les charges liées au chauffage à l'électricité seront facturées chaque fin de trimestre en tenant compte des consommations individuelles indiquées aux sous-compteurs, la ville de Carhaix remboursera à Poher communauté les autres charges locatives en sus du loyer et au fur et à mesure de l'exigibilité, la totalité des dépenses communes se rapportant à l'immeuble et aux biens loués selon la quote-part attachée à ses locaux, soit 9,11%. Ces conditions sont celles pratiquées aujourd'hui par Poher communauté dans le cadre du bail passé aujourd'hui avec la CECCOB.

La commission Finances et le bureau communautaire ont été informés de cette proposition le 13 juin 2019.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité (33 voix), la mise à disposition de locaux à la mairie de Carhaix et d'autoriser le Président à signer la convention (ci-jointe) selon les conditions ci-dessus.**

### 11. Fonds de concours- Projet Moulin Meur - Commune de Plounévezel

*Rapporteur : Daniel COTTEN*

*Technicien référent : Anna BOUVIER*

La commune de Plounévezel projette d'aménager une liaison piétonne entre la vallée de l'Hyères et Kergroas sur la route de Moulin Meur. Cette voie communale longe la rivière et est très fréquentée car elle se situe à proximité du parc de loisirs de la vallée de l'Hyères.

La réfection de la chaussée ainsi que la création d'une liaison douce est donc envisagée pour un coût global de 91 081 € H.T. dont 39 232,63 € H.T. pour la liaison douce.

La commune du Plounévezel sollicite Poher communauté afin d'obtenir un fond de concours pour ces travaux.

La commission Finances et le bureau communautaire ont été informés de cette demande le 13 juin 2019.

**Après en avoir délibéré le conseil communautaire approuve à la majorité, 30 voix pour et 3 abstentions (Didier GOUBIL, Alain LE CAM, Viviane MOISAN) l'attribution d'un fonds de concours de 3923 € à la commune de Plounévezel. Ce fond de concours porte sur l'aménagement de la liaison douce.**

### 12. Fond de concours – installation de panneaux photovoltaïques – commune de Motreff

*Rapporteur : Daniel COTTEN*

*Technicien référent : Anna BOUVIER*

La commune de Motreff a un projet d'installation solaire photovoltaïque en autoconsommation mutualisée entre son école et sa salle polyvalente.

Ce projet s'intègre dans une démarche d'économie d'énergie sur l'ensemble de son patrimoine et fait suite à la construction d'une nouvelle Mairie équipée d'un générateur photovoltaïque de 11,7 kWc ainsi qu'aux rénovations thermiques de l'ancienne Mairie et de l'école.

Cette installation permettra de couvrir 50% des consommations des bâtiments communaux par une énergie renouvelable.

Le coût de ce projet qui doit démarrer en septembre 2019 est estimé à 76 212, 04 € H.T.

La commune du Motreff sollicite Poher communauté afin d'obtenir un fond de concours à hauteur de 10% des travaux relatifs à cette installation d'un coût total de 76 212, 04 € H.T., soit de 7 621, 20 €.

La commission Finances et le bureau communautaire ont été informés de cette demande le 13 juin 2019.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (33 voix), le conseil communautaire approuve l'attribution d'un fonds de concours de 7 621, 20 € à la commune de Motreff.**

### 13. Destination Touristique Cœur de Bretagne – Kalon Breizh – approbation de la stratégie intégrée de développement touristique, du plan d'actions 2019 – Contribution financière 2019 Poher communauté

*Rapporteur : Christian TROADEC*

*Technicien référent : Clément PERRICHOT*

La stratégie intégrée de développement touristique de la Destination touristique Cœur de Bretagne - Kalon Breizh a été élaborée à partir de concertations et de temps d'échanges menés depuis 2016 avec les acteurs publics et privés du territoire. Elle comporte des actions de développement touristique qui visent à améliorer l'offre et les conditions d'accueil sur la Destination mais aussi des actions de promotion et de communication pour gagner en notoriété.

La stratégie est basée sur l'identité et l'univers partagés de la Destination Cœur de Bretagne - Kalon Breizh. Le positionnement est le suivant : « Partir à la rencontre d'une Bretagne insoupçonnée », et se décline en quatre axes stratégiques ici synthétisés :

**AXE 1 / Promouvoir une Bretagne insoupçonnée** : 14 portes d'entrée, dites « incontournables »\*, ont été identifiés pour constituer une vitrine. La destination s'appuie sur leur notoriété pour communiquer, mais autour sont structurés l'ensemble des acteurs et de l'offre touristiques du territoire, via différentes actions de communication, de sensibilisation des acteurs, de qualification de l'offre (audit et conseils) et de mises en réseaux des sites et des professionnels.

**AXE 2 / Favoriser l'itinérance comme mode de découverte**, en mettant en avant, qualifiant et développant l'itinérance douce et les activités de pleine nature (randonnée, VTT et cyclo, trail, tourisme pêche), tout en organisant l'itinérance motorisée (camping-caristes, motards).

**AXE 3 / Mettre en avant**, pour développer l'attractivité du territoire, **une culture vivante et partagée** (langue et culture bretonne), **festive** (vieilles charrues, musique bretonne), **créative** (domaines d'art contemporain), **ainsi que la richesse de notre patrimoine** naturel et culturel, immatériel et matériel (archéologie et Histoire).

**AXE 4 / L'objectif de la stratégie est d'in fine commercialiser la destination** : accroître la présence en ligne de la destination puis créer et proposer des produits groupes et individuels.

**La stratégie est ainsi traversée par six thèmes forts de communication :**

- L'itinérance comme mode de découverte
- Une culture vivante et actuelle
- Un patrimoine riche et emblématique
- Nature préservée, nature d'exception
- Au cœur des racines bretonnes
- Convivialité et goût du partage

**Les cibles prioritaires visées par la stratégie** : Cyclotouristes, itinérants, fans de VTT et de cyclisme ; Camping-caristes ; Motards ; Trailers ; Pêcheurs et amateurs de sports d'eau ; Amateurs d'art et de patrimoine ; Familles ; Randonneurs.

**\*Les 14 incontournables de la destination** (une liste susceptible d'évoluer pour s'adapter, avec approbation du comité de pilotage, aux évolutions territoriales) : le Canal de Nantes à Brest ; Pontivy ; Le Faouët ; La route du lin ; Les Vieilles Charrues ; Huelgoat ; le Lac de Guerlédan ; le Pays des Rohan ; le Domaine de Kerguéhennec ; le Domaine de Trévarez ; la Vallée des Saints ; les Monts d'Arrée ; Guéméné-sur-Scorff et l'Abbaye de Bon-Repos.

Ainsi, deux incontournables concernent notre territoire : le Canal et les Vieilles Charrues, mais d'autres éléments de notre offre – comme les Véloroutes, Karaez Adréaline, Maison du Sénéchal, Vorgium, Musée des automates, etc. - sont mis en avant de diverses manières, dans la communication physique (carte de la destination) et dématérialisée (réseaux sociaux et site internet [www.coeurdebretagne.bzh](http://www.coeurdebretagne.bzh), sur lequel figure également un agenda sur lequel remontent les événements d'envergure régionale). L'office de tourisme de Carhaix Poher participe par ailleurs à des salons et festivals sous l'égide de la destination pour promouvoir le territoire.

Souhaitée par le Conseil régional, cette stratégie a pour ambition de capitaliser sur les propres stratégies et projets des territoires et de les mettre en synergie. La stratégie intégrée de développement touristique n'a de fait pas vocation à se substituer aux stratégies des territoires la composant. Elle a vocation à être intégratrice de ces stratégies afin de les coordonner et les rendre plus efficaces.

Désormais pour bénéficier de subventions (via les contrats de partenariat ou les aides de politiques sectorielles : aides et appels à projets), les projets touristiques, qu'ils soient publics ou privés, devront être en cohérence avec la stratégie de la Destination touristique (thématiques, cibles prioritaires, fiches actions).

Celle-ci a été validée par le comité de pilotage de la Destination. Il est demandé aux EPCI de la Destination Cœur de Bretagne - Kalon Breizh de se prononcer sur cette stratégie avant le 30 juin 2019. Le bureau communautaire a émis le 24 janvier 2019 un avis réservé à l'unanimité (14 voix) sur la stratégie intégrée de développement touristique de la Destination touristique Cœur de Bretagne - Kalon Breizh.

Il a notamment été évoqué la question de la capacité à mettre en place une politique touristique cohérente sur un territoire aussi étendu.

Le plan prévisionnel de financement de la destination touristique pour 2019 est de 153 000 € (73 000€ pour financer le plan d'actions 2019 + 80 000€ pour financer 1.8 équivalent temps plein), Cf tableaux ci-dessous.

**Poher communauté est sollicité à hauteur de 3180€ pour 2019 (il ne s'agit pas d'un engagement pluri-annuel).**

### PLAN D' ACTIONS 2019

<b>Axe stratégique 1</b> DESTINATION COEUR DE BRETAGNE : PARTIR A LA RENCONTRE D'UNE BRETAGNE INSOUÇONNEE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un pass de visite pour les professionnels</li> </ul>	
<b>Axe stratégique 2 :</b> FAVORISER L'ITINERANCE COMME MODE DE DECOUVERTE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une station trail</li> <li>• Création d'une carte itinérance</li> </ul>	50 000 € 4 000 €
<b>Axe stratégique 3 :</b> UNE CULTURE CREATICE, VIVANTE ET FESTIVE ET DES PATRIMOINES QUI CONTRIBUENT A VALORISER UNE DESTINATION INSOUÇONNEE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe de travail mise en réseau des acteurs sur la thématique de l'archéologie</li> </ul>	
<b>Axe stratégique 4 :</b> PROMOUVOIR & COMMERCIALISER UNE BRETAGNE INSOUÇONNEE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Finalisation du kit de communication (sacs, présentoirs cartes postales)</li> </ul>	4 500 €
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vidéos « journées insouçonnée »</li> </ul>	4 500 €
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reportages photos</li> </ul>	3 000 €
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenance du site internet et hébergement</li> </ul>	1 600 €
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication réseaux sociaux</li> </ul>	500 €
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépôt marque « Bretagne insouçonnée »</li> </ul>	300 €
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cartes touristiques et tshirts pour les salons</li> </ul>	1 000 €
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais divers</li> </ul>	3 600 €
<b>TOTAL PLAN ACTIONS 2019</b>		<b>73 000 €</b>

#### **Remarque :**

*Ce plan d'actions ne comprend pas les frais d'impression de la carte touristique Cœur de Bretagne – Kalon Breizh et les coûts d'inscription à des salons.*

*Les participations à ces opérations sont déterminées en fonction du nombre de documents commandés et de la participation ou non des structures aux salons.*

#### **Ingénierie**

Pour mettre en oeuvre ce plan d'actions, une réflexion sur les moyens nécessaires a été menée.

Il est proposé de mettre à disposition de la Destination 1,8 équivalents temps plein :

- 0.8 ETP coordination de la Destination + promotion / communication
- 1 ETP chargé de mission développement touristique

Le budget en ingénierie est estimé à 80 000 €.

## PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Dépenses		Recettes		
Plan actions 2019	73 000 €	CONSEIL REGIONAL	60 000 €	97 500 €
		Env. Ingénierie 2019		
		CONSEIL REGIONAL	25 000 €	
Ingénierie 2019 (1,8 ETP)	80 000 €	Env. Investissement 2019		
		CONSEIL REGIONAL	12 500 €	
		Env 2018 plan actions		
		CC Haute Cornouaille	4 193 €	
		Poher Communauté	3 180 €	
		Monts d'Arrée Co	3 869 €	
		CC du Kreiz Breizh	5 756 €	
		Roi Morvan Communauté	4 967 €	
		Guingamp Paimpol Agglo	4 178 €	
		Loudéac Communauté	11 385 €	
Pontivy Communauté	6 073 €			
Centre Morbihan Co	6 032 €			
Avance EPCI 2018	5 867 €			
<b>TOTAL</b>	<b>153 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>153 000 €</b>	

### **Le projet de trail (50 000€) :**

Il s'agit de définir des parcours sur l'ensemble du territoire de la destination, la destination est en cours de recrutement d'un prestataire pour réaliser ce travail qui pourra déboucher, pour la saison 2020, sur l'édition de support de communication et sur l'installation, sur sites, de balisages.

Les stations trail sont des lieux dédiés au seul plaisir de la course en nature, le principe est d'avoir plusieurs parcours de 5km à +40 km permettant une pratique de tous niveaux. Les parcours sont balisés comme des pistes de ski avec un code couleur (vert, bleu, rouge, noir) correspondant à la difficulté du parcours intégrant le nombre de kilomètres et le dénivelé). Chaque parcours possède son propre numéro, celui-ci est indiqué sur les balises.

Les stations trail possèdent en principe une base d'accueil qui comprend des vestiaires et des douches, la présentation des parcours, les conseils d'un animateur, des bornes informatiques pour saisir ses chronos sur le site web de la station de trail ou télécharger sa trace GPX.

La commission Finances et le bureau communautaire ont été informés de cette proposition le 13 juin 2019.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (33 voix), le conseil communautaire décide :**

- d'approuver la stratégie intégrée de développement touristique de la Destination Kalon Breizh proposée par la Région Bretagne
- d'approuver le plan d'actions 2019 proposé par la Destination touristique Kalon Breizh
- d'approuver la participation demandée à Poher communauté pour 2019 soit 3 180 €.

Arrivée de Olivier FAUCHEUX

### **14. Projet de maison de santé pluridisciplinaire multisite : Lancement d'un projet de construction en centre-ville à Carhaix**

Rapporteur : Cathy QUILTU

Technicien référent : Bruno PIERRE

- **Rappel : extension de la maison de santé sise rue de l'aqueduc romain à Carhaix**

Une association des professionnels de santé s'est constituée en 2016. Elle compte plus de 45 membres. Celle-ci s'est donné pour objectif de bâtir un « **projet de santé** ». Il s'agit d'un projet professionnel au service du



parcours de soins du patient. Ce projet a reçu l'avis favorable de la **Commission d'Appui Régionale des Projets d'Exercice Coordonné (CARPEC)** le 14 février 2018.

Poher Communauté entend, en cohérence avec le projet de santé de l'association des professionnels de santé, développer un projet de territoire en vue d'accueillir de nouveaux médecins généralistes (*et le cas échéant d'autres professions médicales*).

**Ainsi la communauté a pris la compétence : « Création, entretien et gestion d'une maison de santé communautaire »** (Délibération du conseil communautaire du 18 mai 2017 – à l'unanimité- / Arrêté préfectoral du 30 août 2017).

Le conseil communautaire le 15 mars 2018, a décidé l'acquisition en 2018 de la maison médicale sise rue de l'Aqueduc Romain à Carhaix, propriété des SCI PERRA MEDICALE et MENELO pour un montant de 268 350 €.

**Le conseil communautaire avait alors précisé que ce projet constituait la première étape de la réalisation d'un projet de « maison de santé communautaire » qui pourrait ultérieurement se développer sur d'autres sites du territoire communautaire.**

Poher communauté a été sollicité par le corps médical de la maison de santé pour y réaliser des travaux de rafraîchissement et de mise aux normes.

Une partie des travaux a déjà été réalisée et la seconde tranche est programmée fin juin 2019. Le coût global des 2 tranches est estimé à 153 000 € H.T.

Les deux médecins généralistes actuellement installés dans cette maison de santé sont les seuls du territoire communautaire à avoir la qualité de « maître de stage ». Ainsi, ils accueillent des internes en « Stage Ambulatoire en Soins Primaires en Autonomie Supervisée » (SASPAS) et projettent de créer à cette fin un organisme agréé pour la formation des résidents et des internes de médecine générale dit « Services. Universitaires de Médecine Générale Ambulatoire (SUMGA).

L'arrivée de ces nouveaux praticiens nécessitait de créer rapidement des cabinets de santé supplémentaires. Il a été décidé par délibération du conseil communautaire du 28 mars 2019 d'implanter une construction modulaire sur le parking. Le coût d'acquisition de ce bâtiment et de son installation est de 100 000 € H.T. Cette réalisation sera effective début juillet 2019 et permettra la création de 2 cabinets médicaux supplémentaires.

- **Lancement d'un nouveau projet de construction de maison de santé en centre-ville de Carhaix**

Une extension en « dur » de la maison de santé sise rue de l'aqueduc n'étant pas envisageable, un projet de construction d'une nouvelle maison de santé pluridisciplinaire sur un autre site en centre-ville doit être envisagé.

**Une étude a été menée : l'hypothèse proposée est un bâti de 890 m2 sur 3 niveaux avec ascenseur avec option d'un bâtiment mixte cabinets médicaux et paramédicaux, un accueil commun de 125 m2, des sanitaires à chaque niveau. La capacité d'accueil serait a minima de 20 cabinets médicaux. L'estimation du coût des travaux est évaluée à 1 557 500 H.T. (coût unitaire : 1750€ HT/m2). Ce projet sera réalisé en 2020.**

**Cathy QUILTU rend compte aux membres du conseil communautaire de la rencontre avec L'Agence Régionale de Santé qui s'est tenue le 25 juin 2019 sur le sujet de l'offre en médecine libérale sur le territoire de Poher communauté (document joint).**

Le plan de financement de l'acquisition de l'immeuble existant sis rue de l'Aqueduc Romain, des travaux de rénovation, de mise aux normes de cet immeuble, l'installation d'un bâtiment modulaire sur le parking attenant et du nouveau projet de construction de maison de santé en centre-ville de Carhaix est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Acquisition de l'immeuble existant sis rue de l'Aqueduc Romain	268 350 €	Région/Pays COB contrat de partenariat	300 600 €
	153 000 €	Etat/DETR 2019 – 1 <sup>ère</sup> tranche (acquis)	70 000 €

Rénovation et mise aux normes de l'immeuble	100 000 €	Etat/DSIL 2019 1 <sup>ère</sup> tranche contrat ruralité <b>(acquis)</b>	100 000 €
Installation d'un bâtiment modulaire sur le parking attenant		Etat/DETR 2020 2 <sup>ème</sup> tranche	100 000 €
		Etat/DSIL 2020 2 <sup>ème</sup> tranche contrat ruralité	100 000 €
Construction nouvelle maison de santé pluridisciplinaire à Carhaix en centre-ville	1 557 500 €	Etat /FNADT Département (contrat territoire) <b>refus</b>  <b>Autofinancement provisoire</b>	100 000 € (plafond)  <b>1 308 250 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 078 850 €</b>		<b>2 078 850 €</b>

Soit une estimation provisoire de 2 078 850 € H.T. d'acquisition et de travaux.

La commission Finances et le bureau communautaire ont été informés de cette proposition le 13 juin 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité par 22 voix (11 conseillers ne prenant pas part au vote : Jacques QUILTU, Annie LE GUEN, Pierrot BELLEGUIC, Philippe NEDELLEC, José LE GUELAFF, Daniel CAILLAREC, Xavier BERTHOU, Danie BERNARD, Joël PINSEC, Eric LE LOUARN, Erwan LE BIHAN) :

- D'approuver la mise à disposition ou la cession à titre gratuit d'un terrain de 640m<sup>2</sup> situé 3 place du Champ de foire en centre-ville de Carhaix par la ville de Carhaix au profit de Poher communauté. Ce terrain pourrait servir d'assiette au projet de construction d'une nouvelle maison de santé pluridisciplinaire (MSP).
- D'approuver le projet global de création d'une maison de santé pluridisciplinaire communautaire multisite au coût prévisionnel de 2 078 850 € H.T.
- D'approuver le projet de construction d'une nouvelle maison de santé pluridisciplinaire sur le site 3 place du Champ de foire à Carhaix pour un coût de 1 557 500€ HT.
- de solliciter des aides financières auprès de l'Agence Régionale de Santé, de l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux DETR, Fond National d'Aménagement du Territoire FNADT, du Dotation de Soutien à l'Investissement Local DSIL au titre du contrat de ruralité) de la Région Bretagne, au titre du contrat de partenariat Europe/Région /Pays au titre de l'axe « Rééquilibrage territorial (action FA-4-3) », le Département du Finistère et de tout autre organisme public ou privé pour le projet global de création d'une maison de santé pluridisciplinaire communautaire multisite.

15. Projet de maison de santé pluridisciplinaire multisite : Acquisition d'un immeuble situé à Poullaouen - Attribution d'un mandat de location immobilière au cabinet Le Danvic - Fixation du loyer des 2 cabinets

Rapporteur : Cathy QUILTU

Technicien référent : Bruno PIERRE

• **Rappel :**

Une association des professionnels de santé s'est constituée en 2016. Elle compte plus de 45 membres. Celle-ci s'est donné pour objectif de bâtir un « **projet de santé** ». Il s'agit d'un projet professionnel au service du parcours de soins du patient. Ce projet a reçu l'avis favorable de la **Commission d'Appui Régionale des Projets d'Exercice Coordonné (CARPEC)** le 14 février 2018.

Poher Communauté entend, en cohérence avec le projet de santé de l'association des professionnels de santé, développer un projet de territoire en vue d'accueillir de nouveaux médecins généralistes (*et le cas échéant d'autres professions médicales*).

**Ainsi la communauté a pris la compétence : « Création, entretien et gestion d'une maison de santé communautaire »** (Délibération du conseil communautaire du 18 mai 2017 – à l'unanimité- / Arrêté préfectoral du 30 août 2017).

Le conseil communautaire le 15 mars 2018, a décidé l'acquisition en 2018 de la maison médicale sise rue de l'Aqueduc Romain à Carhaix, propriété des SCI PERRA MEDICALE et MENELO pour un montant de 268 350 €.

**Le conseil communautaire avait alors précisé que ce projet constituait la première étape de la réalisation d'un projet de « maison de santé communautaire » qui pourrait ultérieurement se développer sur d'autres sites du territoire communautaire.**

Aujourd'hui, afin de favoriser l'implantation de nouveaux professionnels de santé sur l'ensemble du territoire, Poher communauté envisage d'acquérir **la maison de santé de Poullaouen**.

Cette maison de santé située 5 rue du Fréau à Poullaouen, est propriété de la SCI « du Fréau » sise 11 rue des Pommiers à Poullaouen, est composé de deux bureaux de consultation, d'une salle de soins, d'une salle d'attente, de 2 WC, d'une salle d'eau, de combles aménageables et d'un parking privé.

La SCI « du Fréau » souhaite vendre cet immeuble 75 000 € à Poher communauté. Le docteur Le Coidic deviendrait locataire de Poher communauté.

**Afin d'assurer la continuité des soins sur le territoire, il est proposé aux membres du conseil communautaire d'acquérir cet immeuble au prix demandé.**

**Il est proposé, après acquisition de l'immeuble, de confier la gestion des locations de ces 2 cabinets au Cabinet Le Danvic, par le biais d'une convention de mandat de gestion immobilière, le loyer mensuel toutes charges comprises serait de 300 € par cabinet et par mois charges d'eau et d'électricité comprises, et le tarif de location à la journée serait de 40 € toutes charges comprises.**

La commission Finances et le bureau communautaire ont été informés de cette proposition le 13 juin 2019.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à la majorité, 19 voix pour, 1 abstention (Erwan LE BIHAN) et 13 voix contre (Jacques QUILTU, Annie LE GUEN, Pierrot BELLEGUIC, Philippe NEDELLEC, Marie-Hélène LE BIHAN, Sylvie LE MAT, José LE GUELAFF, Daniel CAILLAREC, Xavier BERTHOU, Danie BERNARD, Joël PINSEC, Eric LE LOUARN, Etienne LE FER) :**

- **d'approuver l'acquisition de la maison de santé de Poullaouen pour un coût de 75 000 € plus frais d'acte (l'acquisition pourrait être effective à la signature de l'acte notarié en septembre ou octobre 2019),**
- **d'approuver la convention de mandat de location immobilière avec le cabinet Le Danvic pour l'antenne de Poullaouen,**
- **de fixer le loyer** mensuel des locaux de Poullaouen à 300 € T.T.C. par professionnel de santé et par mois charges d'eau et d'électricité comprises, ainsi que le tarif de location à la journée à 40 € toutes charges incluses.
- **d'autoriser le Président, à :**
  - signer le mandat de location immobilière avec le Cabinet Le Danvic sis 18 rue de l'Eglise, 29270 Carhaix-Plouguer représenté par sa gérante, Mme Isabelle Le Danvic, pour une durée de un an, renouvelable deux fois par reconduction tacite,
  - conclure et signer les baux professionnels, les états des lieux et tout autre document liés aux locations de cet immeuble,
  - effectuer la révision annuelle des contrats de location.

## 16. Zone du Vieux Tronc - Approbation d'une convention de reversement de la fiscalité entreprise Poher communauté – Monts d'Arrée communauté

*Rapporteur : Daniel COTTEN*

*Technicien référent : Anna BOUVIER*

Suite à une réunion de concertation sous la présidence de Madame la Sous-préfète le 22 mai 2019, en présence du Président de Monts d'Arrée communauté, il a été proposé que Poher communauté reverse à Monts d'Arrée communauté la fiscalité qu'elle percevra à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur les entreprises (CFE, CVAE, IFER) installées dans la zone d'activité du Vieux Tronc de la commune historique de Locmaria-Berrien pour les années 2019, 2020 et 2021.

Monts d'Arrée communauté reste propriétaire et gestionnaire de la totalité de la zone d'activité.

Le projet de convention annexé a été approuvé à l'unanimité par le conseil communautaire de Monts d'Arrée communauté le 11 juin 2019.

Par ailleurs Poher Communauté s'engage à participer à hauteur de 1 311 euros à l'étude patrimoniale engagée par Monts d'Arrée Communauté pour cartographier les réseaux d'assainissement et d'eaux (sauf eaux pluviales), dépense qui couvre l'étude sur la commune historique de Locmaria-Berrien.

La commission Finances et le bureau communautaire ont été informés de ces propositions le 13 juin 2019.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité (33 voix), ces propositions et la convention annexée.**

## 17. Projet de réseau de chaleur - étude de faisabilité - Demande de subventions

*Rapporteur : Didier GOUBIL*

*Technicien référent : Thibaud COLLIU*

Le repérage des bâtiments fortement consommateurs de chaleur sur Poher Communauté a mis en évidence une concentration de ces bâtiments sur le secteur Glenmor/Persivien/Kerampuilh. Cette concentration de bâtiments consommateurs peut être adaptée à l'émergence d'un réseau de chaleur bois énergie (une chaufferie qui alimenterait plusieurs bâtiments). Au-delà des consommations des bâtiments, un contexte favorable à l'implantation d'un réseau de chaleur se dégage, nécessitant d'anticiper sa réflexion :

- Perspective de remplacement de la chaufferie bois de la piscine;
- Projet d'installation d'un futur EHPAD, et projet simultané de rénovation de la chaufferie de l'EHPAD de Persivien;
- Restructuration de l'IME (avec mise aux normes de la chaufferie);
- Projet de Palais des Sports;
- Remplacement de la chaudière du Glenmor;
- Remplacements dans les 5 prochaines années des chaudières de la pépinière d'entreprise et de la CCI ;
- Des aides publiques importantes sur les chaufferies bois et les réseaux de chaleur ;
- Une fiscalité défavorable aux énergies fossiles (CCE – taxe Carbone)
- Une ressource en bois local existante sur Poher Co : évaluation de la ressource valorisable : 4 868 T/an
- D'autres opportunités éventuelles (vestiaires rugby, château de Kerampuilh,...)

**Une analyse d'opportunité permettant d'apprécier l'intérêt technico-économique d'un tel projet** montre a priori les éléments suivants :

- Le remplacement seul de la chaufferie bois de la piscine n'étant pas éligible aux aides du plan bois, l'investissement déduit des aides serait plus cher que l'investissement déduit des aides dans un réseau de chaleur sur un périmètre réduit.
- Les premiers résultats de cette analyse montrent les enjeux d'un projet de ce type (périmètre à titre indicatif) :
  - Economie de 521 000 € sur le budget global chauffage en 15 ans (rentabilité en 11 ans)

- 125 000 €/an injectés dans la filière forêt-bois locale
- Réduction de l'empreinte carbone de 382 T CO2 (64 tours de la Terre en voiture)

Il s'agit ici des chiffres d'une analyse d'opportunité, pour avancer dans cette réflexion, la prochaine étape serait de réaliser une étude de faisabilité comprenant plusieurs scénarios d'implantation et de périmètre. Le coût de l'étude de faisabilité est estimé à 56 000€ HT.



Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité (33 voix) :

- de solliciter des aides financières auprès de l'Ademe, de l'Etat (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux DETR, Fond National d'Aménagement du Territoire FNADT, du Dotation de Soutien à l'Investissement Local DSIL au titre du contrat de ruralité) de la Région Bretagne, au titre du contrat de partenariat Europe/Région /Pays au titre de l'axe « Rééquilibrage territorial (action FA-4-3) », le Département du Finistère et de tout autre organisme public ou privé pour l'étude de faisabilité du projet de réseau de chaleur.

## 18. Opération de sensibilisation au tri sélectif dans le cadre du festival des Vieilles Charrues : attribution d'une subvention 2019

Rapporteur : Didier GOUBIL

Technicien référent : Christelle LE BRONNEC

Depuis l'édition du festival 2006, Poher communauté soutient l'association dans l'organisation de la collecte sélective.

En 2009, une convention tripartite, a été mise en place entre la communauté, compétente en matière de collecte et de valorisation des déchets, les ateliers Fouesnantais, gestionnaires du centre de tri de Glomel, et l'association Les Vieilles Charrues.

**L'année dernière, Poher communauté a attribué à l'association les Vieilles Charrues une subvention de 3000 €** pour le financement des actions liées à la gestion des déchets dans les campings, au renfort des filtres déchets au niveau des entrées.

Grace à ces opérations, le tonnage de déchets valorisés pendant le festival a augmenté, en passant à 80,17 T (74.19T en 2018). En 2018 sur 12,60T de déchets collectés en sacs jaunes sur l'ensemble du site, le taux de refus était de 5.93%.

Cette année, l'association souhaite poursuivre les actions déjà entreprises sur l'ensemble du festival et continuer à améliorer le tri dans les campings en développant les points de collecte, et en mettant en place des actions de sensibilisation dès l'entrée de l'accueil des festivaliers.

Pour ce faire, **l'association sollicite Poher communauté pour l'attribution d'une subvention de 4000 € pour 2019.**

Le bureau communautaire a été informé de cette demande le 13 juin 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité (33 voix) :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 4000 € pour l'organisation et l'amélioration du tri sur le site ;
- d'autoriser le Président à signer la convention tripartite modifiée, telle que présentée en annexe.

## 19. Programme local de l'habitat (PLH). Répartition de la production de logement social sur le territoire communautaire

Rapporteur : Daniel COTTEN

Technicien référent : Léna BOURHIS

Dans le cadre de la révision des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) a demandé à Poher communauté de préciser la proposition de production de logement social inscrite au Programme local de l'habitat.

Pour rappel, il était inscrit :

« Proposition d'objectif de production aidée :

Un objectif de production locative sociale est proposé, de l'ordre de 50 à 70 logements locatifs sociaux (HLM) sur la durée du PLH (soit 7,5% à 10% de la production nouvelle). **Cet objectif est fixé a minima et pourra être réajusté, à la hausse, au regard des besoins exprimés.**

Les principes de répartition territoriale de cette production seront affinés lors des réunions annuelles de la commission aménagement, en lien avec les partenaires concernés. Ils seront donc définis et validés collégalement. »

Il est proposé de répartir la production selon la population de chaque commune de la façon suivante :

REPARTITION DE LA PRODUCTION DE LOGEMENT SUR LE TERRITOIRE AU REGARD DU PLH								
Commune	Nb d'habitants	%	Nb de logements	Nb de RP (Résidence Principale)	Nb de Logements sociaux	%	Proposition de répartition de l'objectif 1 (50)	Proposition de répartition de l'objectif 2 (70)
Carhaix-Plouguer	7 240	46,4%	4 475	3 708	436	11,8%	23,2	32,5
Nouvelle commune de Poullaouën	1 510	9,7%	1 494	777	21	2,7%	4,8	6,8
Cléden-Poher	1 142	7,3%	665	509	37	7,3%	3,7	5,1
Motreff	704	4,5%	392	306	17	5,6%	2,3	3,2
Saint-Hernin	761	4,9%	542	351	21	6,0%	2,4	3,4
Kergloff	900	5,8%	482	385	20	5,2%	2,9	4,0
Plounévezel	1 254	8,0%	558	491	35	7,1%	4,0	5,6
Tréogan	100	0,6%	78	53	0	0,0%	0,3	0,4
Le Moustoir	666	4,3%	352	291	20	6,9%	2,1	3,0
Treffrin	559	3,6%	279	243	9	3,7%	1,8	2,5
Plévin	761	4,9%	491	367	28	7,6%	2,4	3,4
Total	15 597	100,0 %	9 808	7 481	644	8,6%	50,0	70,0

La commission aménagement du territoire – habitat réunie le 21 février dernier a émis un avis favorable.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 13 juin 2019,

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité (33 voix), cette proposition.**

## 20. Commission d'appel d'offre (CAO) – modification - information

Rapporteur : Jacqueline MAZEAS

Technicien référent : Bruno PIERRE

Aux termes de l'article 22 du Code des Marchés Publics, et suite aux délibérations du Conseil communautaire du **24 avril 2014 et du 28 mai 2015** la commission d'appel d'offres est composée du Président de l'EPCI ou de son représentant ainsi que des conseillers communautaires suivants :

Titulaires	Adresse	Commune
<b>Jacques QUILTU</b>	La Bruyère	<b>Cléden-Poher</b>
<b>Daniel CAILLAREC</b>	Lescoat	<b>Motreff</b>
<b>Didier GOUBIL</b>	Kerjézéquel	<b>Poullaouen</b>
<b>Xavier BERTHOU</b>	Kermarzin	<b>Plounévezel</b>
<b>Viviane MOISAN</b>	Kergoulas	<b>Poullaouen</b>
Suppléants	Adresse	Commune
<b>Daniel COTTEN</b>	Mairie de Carhaix	<b>Carhaix</b>
<b>Olivier FAUCHEUX</b>	Mairie de Carhaix	<b>Carhaix</b>
<b>Pierrot BELLEGUIC</b>	Goasnergas	<b>Kergloff</b>
<b>Marie-Hélène LE BIHAN</b>	Crech Ar Vungle	<b>Le Moustoir</b>

**Par courrier du 13 mai 2019 M. Olivier Faucheux a décidé de démissionner de cette commission.**

Aussi, le conseil communautaire est invité à **prendre acte** de la nouvelle composition de la commission d'appel d'offres (CAO).

La CAO est composée du Président de l'EPCI ou de son représentant ainsi que des conseillers communautaires suivants :

Titulaires	Adresse	Commune
<b>Jacques QUILTU</b>	La Bruyère	<b>Cléden-Poher</b>
<b>Daniel CAILLAREC</b>	Lescoat	<b>Motreff</b>
<b>Didier GOUBIL</b>	Kerjézéquel	<b>Poullaouen</b>
<b>Xavier BERTHOU</b>	Kermarzin	<b>Plounévezel</b>
<b>Viviane MOISAN</b>	Kergoulas	<b>Poullaouen</b>
Suppléants	Adresse	Commune
<b>Daniel COTTEN</b>	Mairie de Carhaix	<b>Carhaix</b>
<b>Pierrot BELLEGUIC</b>	Goasnergas	<b>Kergloff</b>
<b>Marie-Hélène LE BIHAN</b>	Crech Ar Vungle	<b>Le Moustoir</b>

**Le conseil communautaire a pris acte de cette information.**

**Par ailleurs le Président informe qu'il a pris un arrêté le 21 juin 2019 portant composition du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un palais de sports. Ce jury se réunira le 12 juillet prochain.**

## 21. Mise à disposition de personnel communal de la ville de Carhaix au profit de Poher Communauté – renouvellement - Chargé de communication

*Rapporteur : Jean-Marc ANTOINE*

*Technicien référent : Bruno PIERRE*

**Poher Communauté** a sollicité la Ville de Carhaix pour assurer la mise à jour de son site internet. Il est proposé de continuer à mutualiser les compétences de la responsable de la communication de la ville de Carhaix, à raison de 10% d'un temps complet pour 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 au profit de Poher communauté.

Vu l'avis favorable de l'agent concerné,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire réunie le 26 avril dernier,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Commun réuni le 6 juin,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 13 juin,

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à la majorité, 20 voix pour (13 abstentions : Jacques QUILTU, Annie LE GUEN, Pierrot BELLEGUIC, Philippe NEDELLEC, Marie-**

Hélène LE BIHAN, Sylvie LE MAT, José LE GUELAFF, Daniel CAILLAREC, Xavier BERTHOU, Danie BERNARD, Joël PINSEC, Eric LE LOUARN, Erwan LE BIHAN) la convention ci-jointe et autorise le Président ou le Vice-président à la signer.

## 22. Rapport d'activité du Service Public d'Assainissement Non Collectif 2018 (SPANC 2018)

*Rapporteur : Didier GOUBIL*

*Technicien référent : Christelle LE BRONNEC*

Ce rapport annuel doit être soumis pour approbation, à l'assemblée délibérante compétente, au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice, soit pour l'année 2018 avant le 30 septembre 2019 (article 129 de la loi NOTRe du 7/08/15 et décret du 29/12/15).

Ce rapport, accompagné de l'avis de l'assemblée, doit être ensuite transmis aux communes qui doivent délibérer dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Il est mis à disposition du public dans les quinze jours suivant son adoption. Un exemplaire est adressé au préfet pour information.

Le bureau communautaire du 13 juin 2019 a pris acte de ce rapport.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (33 voix), le conseil communautaire approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif tel que présenté en annexe.**

## 23. Rapport d'activité du service de collecte des déchets ménagers et assimilés 2018

*Rapporteur : Didier GOUBIL*

*Technicien référent : Christelle LE BRONNEC*

Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 dispose que chaque président d'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport, accompagné de l'avis de l'assemblée, doit être ensuite transmis aux communes qui doivent délibérer dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Il est mis à disposition du public dans les quinze jours suivant son adoption. Un exemplaire est adressé au préfet pour information.

Le bureau communautaire a pris acte de ce rapport le 13 juin 2019.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (33 voix), le conseil communautaire approuve le rapport ci-joint.**

## 24. Rapport d'activités 2018 de Poher communauté

*Rapporteur : Jacqueline MAZEAS*

*Technicien référent : Bruno PIERRE*

Le Président de Poher communauté adresse chaque année avant le 30 septembre aux maires de chaque communes membres un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par le conseil communautaire conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales.

**Le conseil communautaire a pris acte du rapport d'activité 2018 de Poher communauté.**

**Il sera transmis aux 11 communes membres pour présentation aux 11 conseils municipaux.**



## 25. MOTION CONTRE LA REORGANISATION DES SERVICES DES FINANCES PUBLIQUES

*Rapporteur : Jean-Marc ANTOINE*

Le Ministère de l'action et des comptes publics a engagé une réflexion sur la réorganisation territoriale des services locaux de la Direction des finances publiques, réforme qui doit être terminée au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Selon le Ministère, l'objectif est de « renforcer la présence des services des finances publiques dans le territoire, par un déploiement d'un accueil de proximité dans un plus grand nombre de communes, qui réponde mieux, dans ses modalités, aux attentes des usagers et au contexte local ». Pour atteindre ces objectifs « certaines tâches vont être regroupées pour permettre ainsi de dégager des marges de manœuvre nécessaires à l'augmentation de la présence des Finances Publiques dans le département ».

Sous couvert de renforcer la présence des services publics, cette restructuration prévoit en réalité la suppression de l'ensemble du réseau des trésoreries à l'objectif 2022.

Ce réseau serait remplacé par seulement quatre services de gestion comptable : Morlaix, Landerneau, Douarnenez et Rosporden.

La trésorerie de Carhaix ne serait pas conservée, les compétences seraient partagées entre Morlaix et Rosporden.

En ce qui concerne les impôts, seuls les services de Morlaix, Concarneau et Châteaulin subsisteraient.

Le projet prévoit que le service de recouvrement des amendes, actuellement basé à Brest, serait transféré à Carhaix.

Au total, cette réorganisation représenterait la suppression de 15 postes sur Carhaix.

L'accueil du public, qui représente 100.000 usagers par an dans le Finistère, devra être assuré par des permanences en mairie, dans les MSAP..., uniquement sur rendez-vous avec le déplacement ponctuel d'un agent de la DGFIP (les rendez-vous étant à prendre par internet...).

Même si une concertation est actuellement engagée avec les collectivités et partenaires sociaux, ce projet porte atteinte à l'organisation territoriale du service public. La population se trouvera encore une fois éloignée des services publics. Ce sont encore les administrés les plus fragilisés qui seront pénalisés.

Le conseil municipal de Carhaix, à l'unanimité, s'est opposé à ce projet le 24 juin 2019.

Aussi, le conseil communautaire, à l'unanimité (33 voix), s'oppose au projet de restructuration des services des finances publiques et demande le maintien de l'ensemble des services de la Trésorerie à Carhaix et dans le Finistère.

## 26. Délégation du conseil communautaire au Bureau communautaire - information

*Rapporteur : Jacqueline MAZEAS*

<b>Décision de bureau</b>	<b>Date</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
<b><u>Bâtiment Relais du parc d'activités de la Villeneuve</u></b>	<b>13/06/19</b>	Location à la SAS Cloarec pour une durée d'un an de la réserve du bâtiment (195m <sup>2</sup> )	<b>385€ HT par mois</b>
<b><u>Boucherie de Poullaouen</u></b>	<b>13/06/19</b>	Location à la société D.V.B pour une durée de 3 ans	<b>300€ HT par mois</b>
<b><u>Dispositif Pass Commerce – Mari Eugénie</u></b>	<b>13/06/19</b>	Attribution d'une subvention pour des travaux d'agencements et de matériels	<b>2279 €</b>
<b><u>Dispositif Pass Commerce – Les Ribines</u></b>	<b>13/06/19</b>	Attribution d'une subvention pour des travaux de mise aux normes	<b>7 500 €</b>

<u>Location salle de réunion Pépinière</u>	13/06/19	Demande de tarif préférentiel : 1 gratuité toutes les 4 occupations soit 36 réservations payantes et 12 gratuites	1890€ (au lieu de 2520€)
<u>Service de Transport à la Demande (TAD) -</u>	13/06/19	Approbation d'un avenant au marché – expérimentation d'un an du service Taxicom vers 6 EHPAD	
<u>Dispositif Hep le Bus – Vieilles Charrues – 2019-</u>	13/06/19	Approbation d'une convention avec l'association Les Vieilles Charrues	
<u>Dispositif Hep le Bus – Vieilles Charrues – 2019-</u>	13/06/19	Approbation d'un marché avec la société Transdev	11 387.08€ HT
<u>Maison pluridisciplinaire de santé</u>	19/06/19	Attribution de lots du marché <b>Travaux de réhabilitation</b> Lot 01 – Electricité : SAS KERVEADOU Lot 02 – Peinture et revêtements des sols : DISSERBO et Fils Lot 03 – Isolation des combles : QUALICONFORT Lot 04 – Etanchéité : SAS AEB Lot 05 – Plomberie : AQUATHIS Lot 06 – Menuiserie-signalétique : EURL Vincent DELMAS Lot 07 – Nettoyage du bâtiment : SARL SCOP SBTS	9 282.58 € HT 11 077.74 € HT 3931.80€ HT 6119.56 € HT 5 661.60 € HT 16 406.85€ HT 5 010.85 € HT
<u>Réhabilitation d'une passerelle sur la rivière l'Hyères à Carhaix</u>	19/06/19	Attribution de lots du marché <b>Réhabilitation de la passerelle :</b> lot n°1 – Démolition et traitement des déchets de la passerelle existante : entreprise DEM 7 lot n°2 – Fourniture et mise en œuvre d'une nouvelle passerelle : entreprise MERCERON TP	26 358,13 € HT 68 946,34 € HT

Séance levée à 21h20